

SAUVONS L'UJM ! NON À LA FUSION !

Compte-rendu du Conseil d'administration du 18 novembre 2019¹.

Ordre du jour : l'élection du Président ou de la Présidente du Conseil d'administration de l'UJM

La séance du Conseil d'administration (CA) de l'UJM du 18 novembre 2019 était consacrée à l'élection du président du CA par les administrateurs nouvellement élus (8 représentants des professeurs et assimilés; 8 représentants des maîtres de conférences et assimilées; 4 représentants des personnels BIATSS et assimilés; 6 représentants des usagers; 8 personnalités extérieures).

La séance était présidée par le doyen en âge des administrateurs, qui à titre liminaire a rappelé les règles de cette élection (élection à bulletin secret; à la majorité absolue) et les modalités d'organisation des débats : 20 minutes de présentation par chacun des candidats, puis 30 minutes de débats avec les administrateurs.

Deux enseignants-chercheurs se sont présentés aux suffrages : Monsieur Jean-François BRUN (enseignant-chercheur en SHS, Histoire, ancien doyen de SHS) et Madame Michèle COTTIER (enseignant-chercheur en médecine et Présidente sortante de l'UJM). Chaque candidat avait transmis, préalablement à la séance, sa profession de foi (voir documents joints).

Monsieur BRUN a été tiré au sort pour présenter son projet pour l'UJM en premier (1), Madame COTTIER a ensuite présenté son bilan et ses ambitions pour l'UJM (2).

1. Le projet de Monsieur BRUN

Monsieur Brun a principalement insisté sur les risques pour l'UJM de fusionner dans le projet d'Université-cible, tout en envisageant les voies alternatives pour l'UJM (pour une présentation plus complète, voir pièce jointe).

Monsieur Brun a ensuite pu préciser son propos grâce aux questions posées lors des débats.

- **La question de la viabilité financière de l'UJM en dehors du projet d'Université-cible a été posée à Monsieur BRUN.**

Plusieurs administrateurs ont souligné les bénéfices déjà existants pour certains diplômes de Master et projets de recherches de disposer de financements Idex et de collaborations étroites avec Lyon, et ils ont fait part de leurs doutes quant à la pérennité de ces financements en cas d'abandon du projet de fusion. De même, il a été souligné que les personnels BIATSS stéphanois pourraient bénéficier d'une augmentation de leurs primes grâce à un alignement avec les pratiques indemnitaires lyonnaises en cas de fusion, et quid de l'amélioration du régime indemnitaire des personnels BIATSS avec une UJM isolée. Et

¹ Il s'agit de la reprise de nos notes manuscrites. Pour une présentation complète des débats, il conviendra de consulter le procès-verbal de cette séance (accessible via l'ENT).

SAUVONS L'UJM ! NON À LA FUSION !

plus largement, la question de la marge de manœuvre financière d'un Président d'une UJM hors Université-cible a fait l'objet de discussions.

Pour Monsieur Jean-François BRUN, le retrait de l'UJM de l'Université-cible n'est pas synonyme de fin des collaborations avec les équipes enseignantes et de recherches lyonnaises. Il considère que ces collaborations pourront se poursuivre et se renforcer dans le cadre de la participation de l'UJM à la COMUE.

Ensuite, sur les aspects financiers Monsieur BRUN souligne que les 3,1% que rapporterait l'Idex à l'Université de Lyon ont de fortes probabilités de disparaître en partie dans le coût de la fusion, et que rien n'est certain quant à la redistribution effective de ces ressources financières vers Saint-Etienne. Selon ce candidat, la dotation actuelle est suffisante pour mener à bien nos missions, le rapport risque/bénéfice de la fusion penchant de trop du côté des risques pour l'ensemble de la communauté universitaire stéphanoise.

Enfin, s'agissant de la précarité de certains personnels et de la revalorisation du régime indemnitaire des BIATSS par l'UJM, des améliorations ne pourraient se faire que de manière progressive, en diminuant par exemple certaines dépenses, et en mettant d'abord l'accent sur le traitement de la situation des personnels les plus précaires.

- **Interrogé sur ce qu'il pensait du réquisitoire sévère dressé par Maurice Vincent (pour mémoire (http://www.maurice-vincent.fr/upload/_11_10_2019_09_51_48_Lettre-point-de-vue-sur-site-web.pdf et http://www.maurice-vincent.fr/upload/_05_10_2019_22_27_57_Article-site-web-de%CC%81tail-ujm-dans-udl-.pdf) contre la fusion ?**

Monsieur BRUN a répondu partager les inquiétudes de Maurice Vincent, ancien président de l'Université Jean Monnet, et ses analyses sur le sujet de la fusion et de la disparition de l'UJM en tant qu'université de plein exercice.

- **La question du projet pour l'UJM en cas de sortie de l'Université-cible : liens avec le territoire et ambitions pour l'UJM ?**

Monsieur BRUN fait part des possibilités de renforcer les partenariats avec les entreprises stéphanoises et de la vallée de l'Ondaine. De poursuivre l'internationalisation de l'UJM grâce à des partenariats bilatéraux avec des universités étrangères. Et s'agissant du projet pour l'UJM dans ses détails, il considère qu'en cas de sortie de l'université-cible, il s'engagerait à définir les contours de l'ambition de l'UJM de manière démocratique, avec le concours et la participation active de l'ensemble de la communauté universitaire, notamment en soumettant son projet à des élections.

- **La question de la qualité de vie et des études des étudiants stéphanois, et des défis à relever pour la prochaine rentrée universitaire (notamment la réforme des études de santé).**

Monsieur BRUN a expliqué qu'il s'appuierait sur les compétences et les propositions faites par les membres du CFVU pour améliorer l'offre de formation et répondre aux défis à venir.

- **Question sur la remise gracieuse votée par le Conseil d'administration lors de la séance du 23 septembre 2019.**

Monsieur BRUN explique qu'il ne peut pas juger la manière dont a été traitée cette affaire n'étant pas dans les instances à ce moment-là, et ne disposant pas de toutes les données de ce dossier.

SAUVONS L'UJM ! NON À LA FUSION !

2. Le projet de Madame COTTIER

Madame COTTIER a fait le bilan de son action pour l'UJM au cours de son précédent mandat et des objectifs atteints en termes de formation et de recherche, en particulier à l'aune du contrat quinquennal. Pour ensuite, explorer les bénéfices attendus de la disparition de l'UJM pour intégrer l'Université-cible, suite logique et nécessaire de la trajectoire de l'UJM depuis l'intégration au PRES, et ses réussites aux initiatives d'excellence. Madame COTTIER souligne la vigilance dans la gouvernance qui sera la sienne au sein de cet établissement expérimental afin de défendre les intérêts stéphanois.

Madame COTTIER a ensuite pu préciser ses positions sur le projet d'Université-cible grâce aux questions posées lors des débats.

- **La question des limites de la seule « vigilance » des stéphanois face aux pertes de pouvoir décisionnel et de contrôle inscrites dans les statuts de l'Université-cible:**

Des administrateurs ont émis leurs craintes relatives à la faible représentation des personnels au sein du Conseil d'administration de l'Université-cible et l'importance accordée aux personnalités extérieures (17 membres extérieurs sur 36 administrateurs) au sein de la seule instance dotée de réels pouvoirs de décisions au sein de l'établissement expérimental ; l'Assemblée académique n'étant consultée que pour avis.

Sur cette question, Madame COTTIER se félicite de pouvoir compter sur l'expertise et les idées innovantes qui seront présentées par les personnalités extérieures.

Les administrateurs ont également interrogé la candidate sur les garanties institutionnelles concrètes et effectives qui permettraient à Madame COTTIER de mettre en œuvre la « vigilance » dans la défense des intérêts stéphanois dans le cadre de la fusion (vigilance qu'elle avait elle-même mentionnée lors de son propos liminaire); par exemple, en cas de décision de fermeture de formations stéphanoises dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens négociés entre les directeurs de pôle et la direction de l'Université-cible.

Sur ces aspects institutionnels et décisionnels (et la totale perte de pouvoir des stéphanois), il est répondu qu'en l'absence de pouvoirs autonomes posés dans les statuts, tout reposera sur les bonnes relations du directeur du campus de Saint-Étienne (nommé par le président de l'Université-cible) avec le président de l'Université-Cible. Et selon Madame COTTIER mieux vaut des dirigeants de composantes nommés par la présidence qu'élus, parce que cela fonctionne mieux, les dirigeants nommés devant rendre des comptes.

Et il est rappelé qu'aucune offre de formation ne disparaîtra à Saint-Etienne. Le seul point de discussion sera celui de la viabilité de formations qui, déjà à l'heure actuelle, n'arrivent pas à trouver un public étudiant suffisant avec un taux de remplissage faible.

- **La question de la précarité étudiante :** à l'aune de la tragique actualité; avec des interrogations plus particulières s'agissant du coût des déplacements entre Lyon et Saint-Etienne en cas de formations délocalisées à Lyon. Comment l'Idex répondra aux surcoûts que l'on peut anticiper lorsque les trajets entre les deux villes deviendront nécessaires, soit pour les étudiants, soit pour les personnels ? Comment l'Université-cible entend assurer une compatibilité des jobs étudiants, notamment universitaires, avec l'organisation administrative et des études qu'elle souhaite mettre en place au sein du nouvel établissement ?

SAUVONS L'UJM ! NON À LA FUSION !

Madame COTTIER souligne qu'il n'y aura aucune obligation pour les étudiants stéphanois de se rendre à Lyon pour faire ou poursuivre leurs études. L'offre de formation existante à l'UJM sera maintenue au sein de l'Université-cible.

Ensuite, il s'agira d'améliorer la détection des souffrances des étudiants, d'être attentif à leurs conditions matérielles avec notamment des discussions avec le Crous et l'obtention de nouvelles sources de financement auprès de l'Etat, et de poursuivre l'amélioration de l'environnement des études, avec notamment l'extension des horaires de la bibliothèque universitaire qui reste toujours à développer car elle participe à la réussite des étudiants, et est un moyen de compenser un lien social appauvri.

Enfin, Madame COTTIER propose de développer l'emploi des étudiants au sein des universités, ce qui ne s'opposerait pas pour autant aux emplois des personnels; il n'y aurait pas de concurrence, car il s'agirait de proposer de nouvelles activités aux étudiants.

• Qu'est-il prévu en cas d'échec de cette fusion ?

Madame COTTIER insiste sur l'importance de l'optimisme et de la responsabilité individuelle de chacun pour la réussite de ce projet.

- **Question de l'évolution de situation des personnels BIATSS et des craintes des personnels de l'UJM relatives aux mobilités contraintes, mobilités fonctionnelles, aux primes, à l'augmentation du temps de travail, l'externalisation des services.** : « Dans le bilan social consolidé diffusé à l'ensemble du personnel, vous proposez un tableau sur les heures travaillées dans lequel il y a un différentiel de plus de 50 heures entre les établissements, allons-nous garder nos horaires en l'état et ou allez-vous augmenter les heures travaillées, quelle est votre position ? Un autre collègue a évoqué les primes, je vous pose la question : allez-vous augmenter les primes du personnel de l'UJM et les aligner sur celles des autres universités ? Comment allez-vous faire ? Vous nous avez affirmé dans des réunions d'informations sur l'Université-cible qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique et ou fonctionnelle, de mobilités contraintes maintenez-vous votre parole ? »

Madame COTTIER n'a pas pu répondre à ces questions car le temps de paroles était épuisé.

Le vote a ensuite eu lieu à bulletin secret.

Madame COTTIER a été élue Présidente du Conseil d'administration de l'UJM dès le premier tour de scrutin avec 27 voix.

Monsieur BRUN a obtenu 5 voix.

Il y a également eu une abstention.

SAUVONS L'UJM ! NON À LA FUSION !

NOS ANALYSES

Nous prenons acte de la réélection de Madame COTTIER et constatons l'adhésion très forte des administrateurs de l'UJM au projet de fusion, avec 27 voix obtenues sur 33 votants.

Nous félicitons Monsieur BRUN d'avoir présenté sa candidature pour proposer un projet alternatif et d'avoir ainsi pu faire entendre aux administrateurs de l'UJM la voix de tous ceux et de toutes celles qui ont des craintes très légitimes à exprimer quant au processus de fusion et à la disparition de notre université. Nous avons, en conséquence, voté pour Jean-François BRUN (5 voix).

Pour notre part, si nous percevons parfaitement les intérêts de ceux et celles qui bénéficient d'ores et déjà, très concrètement, des facilités offertes par les financements offerts par les initiatives d'excellence et si nous concevons qu'ils entrevoient très positivement la pérennité de ces financements ou l'obtention de primes spécifiques liées à la fusion, nous considérons que leur enthousiasme ne doit pas faire oublier qu'il y a également de nombreux personnels à l'UJM, qui vivent au quotidien une dégradation de leurs conditions de travail et que le processus de fusion - tel qu'il est proposé - n'apportera aucun bénéfice concret pour la majorité des personnels et des étudiants stéphanois, bien au contraire. Leurs intérêts individuels, même bien compris, ne permettront malheureusement pas de faire émerger une amélioration des conditions de travail et d'études du plus grand nombre. C'est malheureusement l'issue prévisible de la **logique aristocratique de l'excellence** posée par ce projet de fusion et contre laquelle nous nous élevons, parce que nous défendons une **conception démocratique** de l'Université.

De plus, si nous ne doutons pas de l'engagement de Madame COTTIER, Présidente de l'UJM, dans la défense des intérêts stéphanois, et de la vigilance qui sera la sienne dans le cadre du processus de fusion, nous sommes toujours très inquiets du fait de **l'absence totale de garantie institutionnelle permettant de défendre les intérêts stéphanois**.

La bonne entente entre directeurs est certainement gage d'une bonne administration et d'une saine gestion d'un collectif de travail. Mais en l'absence de contre-pouvoirs réels aux mains des Stéphanois, qu'en sera-t-il demain quand des intérêts divergents et contradictoires devront être arbitrés, et qu'ils ne pourront pas l'être au profit des stéphanois compte tenu de rapports de force défavorables ? Comment un directeur de campus ou un directeur de PFR pourra-t-il encore s'opposer et discuter les décisions de la présidence de l'UDL, corseté qu'il sera par l'absence d'indépendance financière et le pouvoir de nomination et de révocation du Président de l'Université-cible ?

De plus, il est important de remarquer que **l'ENS, elle, a su mettre en place des garanties institutionnelles très concrètes** (maintien de la personnalité morale, processus possible de sortie de l'UDL) qui lui permettront de défendre aux mieux ses intérêts au sein du futur établissement expérimental.

A l'inverse, à Saint-Etienne, en l'absence de démocratie universitaire effective, on devra s'en tenir à la force de la qualité des liens de travail, et/ou au pouvoir d'influence informel du Directeur de campus et des directeurs de pôles et aux promesses qui ont pu être faites à l'occasion de la rédaction du Document d'orientation stratégique.

Mais les promesses n'engagent-elles pas seulement ceux qui les reçoivent ?

Nous nous inquiétons également d'avoir entendu que mieux valait des directeurs nommés qu'élus, parce que ce serait plus efficace. Ce genre de propos nous apparaît contradictoire avec les **principes mêmes de la démocratie universitaire** et ne manquera pas d'alarmer tous ceux pour qui ces principes constituent des valeurs cardinales.

Pour notre part, nous continuerons à défendre résolument une **conception démocratique de l'Université, au service du plus grand nombre et dans laquelle les dirigeants sont élus par ceux qui auront à subir les conséquences de leurs décisions et**

SAUVONS L'UJM ! NON À LA FUSION !

non choisis par des pouvoirs extérieurs et lointains ! Nous continuerons donc de combattre sans faiblir ce projet de fusion.

Vos élus au Conseil d'administration de l'UJM

Eric VERNEY.

Patrice PEREZ.

Sebastien FRAY.

Safia BOUABDALLAH.